

«La RIE III va accroître les conflits avec l'OCDE»

SUISSE • Alors que les chambres fédérales en session d'été ont repris le dossier de la RIEIII, la guerre des chiffres fait rage. Combien de pertes avec ou sans réforme? Dans le cadre d'une récente conférence, Sébastien Guex, professeur d'histoire économique à l'UNIL, a livré son analyse.

«C'est le plus formidable projet fiscal concocté en faveur du patronat, des actionnaires et des dirigeants d'entreprises contre la majorité de la population suisse depuis 1945, voire depuis la Première guerre mondiale». Sébastien Guex, professeur d'histoire économique à l'Université de Lausanne, ne mâche pas ses mots pour désigner le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIEIII), que les Chambres fédérales ont ré-empoigné cette semaine. La Suisse, «plus vieux paradis fiscal du monde», met en place depuis longtemps une «concurrence fiscale déloyale vis-à-vis des autres Etats, pour attirer les riches», poursuit-il, n'hésitant pas à qualifier d'«escroquerie» ou de «vol en bande organisée» ces pratiques, qui privent les autres pays de «très substantielles ressources fiscales».

De ce point de vue, le projet de RIE III, qui s'engage, sous la pression de l'OCDE et de l'UE, à abolir les statuts fiscaux spéciaux dont bénéficient les holdings et sociétés administratives basées en Suisse et réalisant leurs bénéfices à l'étranger, pourrait sembler positif. Suite à l'abolition de leur traitement spécial, les entreprises concernées devraient cependant payer le taux standard d'imposition, ce qui fait craindre à de nombreux observateurs leur départ du pays. Le projet soumis aux Chambres prévoit ainsi une série de nouveaux cadeaux fiscaux (voir encadré) et plusieurs cantons envisagent (ou l'on déjà fait, comme Vaud), de baisser leur taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises. Au final, la Suisse en ressortira encore plus «compétitive» fiscalement qu'elle ne l'était, dénonce Sébastien Guex.

La guerre des chiffres

Mais combien de ces sociétés quitterait véritablement la Suisse si elles devaient payer plus d'impôts, et quel montant cela représenterait-il? Cette question, qui se situe au centre du débat, fait l'objet d'intenses discussions.

«Un refus de RIE III pourrait coûter 13,5 milliards à la Suisse», titrait ainsi, récemment, un quotidien de la place. Ce chiffre, tiré d'une étude de KPMG, correspond en réalité à une évaluation des recettes totales provenant actuellement des entreprises à statuts spéciaux.



La «Patent Box» ainsi que la possibilité de déduire les dépenses consacrées à la recherche et au développement profiteraient en particulier aux pharmas.

Il inclut les impôts payés par ces entreprises, mais aussi «ceux de leurs employés et les taxes indirectes résultant de la consommation de ces derniers», comme le précise Pascal Broulis dans *Le Temps*.

Du côté du Conseil Fédéral, les chiffres sont plus nuancés. Dans son message aux Chambres, il souligne ainsi que «les sociétés à statut fiscal spécial offrent des avantages économiques et financiers que l'on peut classer en effets directs, indirect et induit (emplois et recettes créés directement, mais aussi via sous-traitants, salaires des employés, etc., ndlr) (...). L'addition de ces effets – telle qu'habituellement pratiquée dans les études d'impact – conduit toutefois à une surestimation des avantages des sociétés à statut fiscal spécial et, partant, des inconvénients qui résulteraient de leur départ à l'étranger». «Les conséquences indirectes et induites sont très difficiles à quantifier», lit-on également. Enfin, le Conseil fédéral précise que «pour l'impôt fédéral direct, les recettes provenant des sociétés à régime spécial s'élèvent à 3,2 milliards de francs en moyenne pour la période de 2009 à

2011 (3,8 milliards de francs avant la déduction de la part cantonale). Ces recettes «ne seraient toutefois pas entièrement perdues, même dans le pire des cas», notamment car avant de quitter le pays, les sociétés pourraient par exemple changer de canton, ce qui «pour l'essentiel, n'aurait pas de conséquences pour la Confédération». Il conclut tout de même à une diminution des recettes à disposition.

Il est «quasiment exclu» que des entreprises quittent la Suisse

Sébastien Guex dénonce justement les prévisions alarmistes et des calculs surévalués (notamment via les effets indirects et induits) en termes d'impact, notamment sur l'emploi. Il va même jusqu'à affirmer qu'il est «quasiment exclu» que les entreprises quittent la Suisse pour d'autres pays, soulignant lui aussi que celles-ci pourraient se déplacer vers d'autres cantons. Et de signaler une étude de Peter Baumgartner, ancien directeur de Swiss Holdings, selon laquelle «seules 10 à 20% des sociétés à statuts spéciaux quitteraient la Suisse, scénario qui ne représenterait pas une

perte fiscale mais une hausse, car les autres sociétés payeraient plus». «Même dans le cas très improbable où 50% des entreprises quitteraient la Suisse, le solde

serait, selon cette étude, positif. C'est seulement avec 80% de départs qu'elle mentionne un déficit de l'ordre de 800 millions», souligne encore le professeur d'histoire économique.

Un coup de fouet à la concurrence entre cantons

Ainsi, pour lui, la réforme présentée aux chambres «ne vise pas à diminuer ou maintenir la compétitivité fiscale de la Suisse, mais à l'accroître. La RIE III ne va pas aplanir les conflits avec l'OCDE ou l'UE mais probablement les augmenter», prédit-il. Le «bateau» ne pourra toutefois pas être exagérément chargé, au risque de provoquer la susceptibilité de l'OCDE. Il anticipe en outre des concessions faites aux cantons, afin d'éviter de cumuler leur opposition à celle du PS. Le «coup de fouet» donné à la concurrence entre ces derniers, risque cependant d'induire une ronde de baisses fiscales, prévient-il. «Par exemple, Berne a annoncé une grande baisse alors qu'il n'abrite à ma connaissance que 5 entreprises à statut spécial». A moins d'une «reprise vigoureuse de l'économie dans les 10 prochaines années», l'universitaire évalue des pertes d'un montant de 5 milliards à l'horizon 2020. «Des programmes d'austérité extrêmement sévères sont à prévoir», ajoute-t-il. ■

Juliette Müller

Les instruments permettant d'alléger les impôts des sociétés, discutés aux Chambres fédérales

Introduction d'une Patent Box, instrument qui permet aux entreprises de déduire la part de leur bénéfice provenant des brevets, patentes, etc., à 90% des bénéfices soumis à l'impôt.

Déduction des dépenses consacrées à la recherche et au développement. Soit la possibilité donnée aux entreprises de déduire de leur bénéfice les dépenses consacrées à la recherche et au développement, cela dans une proportion pouvant aller au-delà de 100 à 150% de ces dépenses. Certaines limitations quant à la possibilité de cumuler ces deux instruments sans limite font l'objet de divergences entre les deux Chambres.

Taxe sur le tonnage. Cette mesure, qui favorise les sociétés de négoce de matières premières et de shipping, ne figurait pas dans le projet du Conseil fédéral mais a été réintroduite par le Conseil national. Elle sera finalement traitée séparément.

Suppression du droit de timbre sur l'émission du capital propre. Cet outil ne fera pas partie de la réforme, mais sera traité séparément également.

Déduction des intérêts notionnels. Cet instrument avait été rejeté par le Conseil des Etats mais a été réintroduit par le national. Il continue à faire l'objet de divergences. Il pourrait faire perdre à la Confédération et aux cantons plusieurs centaines de millions de francs.

Nouvelle attaque contre l'AVS aux Chambres fédérales

SUISSE • Le Conseil des Etats a corrigé une tentative du Conseil national de réduire les rentes AVS via un mécanisme automatique d'austérité. Il ne faut cependant pas y voir un signe de générosité de la part des sénateurs.

Lors de la session d'avril des Chambres fédérales, le Conseil national a profité de l'examen du programme de législature pour exiger du Conseil fédéral qu'il dote l'AVS d'un mécanisme automatique d'intervention et diminue sans discussion les rentes AVS si les dépenses dépassent les recettes. Les parlementaires ont en effet profité de la compétence qu'ils se sont attribuée d'élaborer eux aussi la feuille de route du Conseil fédéral.

En cette période de remise en cause des retraites, les Cassandre qui annoncent la mort de l'AVS depuis plus de 60 ans s'empressent de saisir toutes les occasions possibles pour s'attaquer au premier pilier. Ces thuriféraires des assurances privées ont donc sauté sur la situation qu'a connue le premier pilier en 2015 – il manquait 579 millions -, sans dommages d'ailleurs,

vu l'importance du Fonds AVS qui dispose de quelque 23 milliards de réserves, prévues justement pour les cas d'urgence. Ce fonds AVS est en si bonne forme qu'il a déjà pu sortir 15 milliards et les prêter à l'AI, milliards que le Conseil fédéral s'est engagé à rembourser. Il y a donc une réserve dans le Fonds AVS de plus de 35 milliards.

Les Conseillers aux Etats réagissent

Or, les mêmes qui prétendent qu'il faut couper dans les rentes AVS sont aussi ceux qui ont endigué les rentes et les cotisations depuis 1975! Et parmi ces oiseaux de mauvaise augure, on compte la banque Migros dont un des responsables a scrupuleusement calculé que les rentes AVS devraient diminuer de 120 francs... Encore quelqu'un qui fait mine d'ignorer la Constitution

fédérale qui, à son article 112, al 2 litt b, déclare que les rentes AVS doivent «couvrir les besoins vitaux». La volonté du Conseil national de couper dans les rentes AVS n'est en fait qu'un copié-collé d'une des propositions délétères du fameux «paquet Berset». La mesure autoritaire et antidémocratique fait partie du brochet. Or, la commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats ne l'a pas entendu de cette oreille. Et, sans opposition, ses membres ont refusé d'entrer en matière sur la décision du Conseil national. Il serait toutefois faux d'y déceler une sincère générosité de la part des représentants du Conseil des Etats. Leur refus signifie simplement qu'ils ont compris combien la décision d'imposer une diminution des rentes AVS serait un carburant inimitable pour le succès de l'initiative AVSplus, qui sera soumise au peuple le 25 sep-

tembre prochain. Et de cette initiative, ils n'en veulent surtout pas, accrochés qu'ils sont au soi-disant compromis qu'ils ont élaboré en élaguant dans le projet Berset.

C'est ce compromis qui sera justement discuté aux Chambres fédérales lors de la session de septembre. Une décision de diminution des rentes AVS serait du plus mauvais effet au moment où AVS plus demande une augmentation de 10% des rentes! Le peuple, en effet, a toujours, au fil des ans, défendu fermement le contrat social qu'est l'AVS. Face à l'arrogance de la nouvelle majorité UDC/PLR du Conseil national, les conseillers aux Etats se sont donc montrés plus futés mais pas réellement plus sensibles à la pauvreté dans laquelle pataugent plus d'un quart des retraités. ■

Christiane Jaquet